

Spécialiste de la branche, FIGAS vous informe sur les questions de personnel et de comptabilité

# Nouveau droit comptable dès 2015

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, toutes les entreprises doivent appliquer le nouveau droit comptable entré en vigueur en 2013. Dans une série de séances d'information, FIGAS informe les garagistes sur les principales difficultés de ce droit comptable, mais aussi sur les défis à relever en matière de personnel. AUTOINSIDE a assisté, à Frauenfeld, à la séance inaugurale des sections UPSA Thurgovie et Schaffhouse ersetzen. Anselm Schwyn, rédaction

■ Les représentantes et représentants des garages des sections de Thurgovie et de Schaffhouse se sont rendus à Frauenfeld pour le premier apéro de branche organisé par FIGAS cette année. Celui-ci était consacré à un sujet d'importance: « Personnel et nouveau droit comptable: comment relever les défis avec professionnalisme? ».

Le nouveau droit comptable est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Après la période transitoire, ses nouvelles dispositions seront applicables à compter de 2015 ou, pour les comptes consolidés, à compter de l'exercice 2016.

## Le saviez-vous ?

Les changements ne sont pas toujours faciles à appliquer: c'est ce qui est ressorti des commentaires favorables et des questions des participants à la séance. En outre, les principales difficultés de ce nouveau droit comptable sont très variées. Qu'est-ce qui doit désormais être présenté à part dans le bilan? Comment traiter les biens fonciers et les participations? Quels produits peut-on regrouper? Qu'advient-il des parts de son propre capital détenues par l'entreprise? Et comment porter les travaux en cours au bilan? Quelles annexes doivent être fournies et comment comptabiliser les stocks? Markus Reinle et Jacqueline Di Carlo, respectivement agents fiduciaires avec brevet fédéral chez FIGAS à Oberwangen et à Saint-Gall, ont expliqué les principaux changements et répondu de manière précise aux questions.

Dans la deuxième partie de la séance d'information, les deux experts ont abordé des questions relatives au personnel. Un des messages centraux est qu'il faut absolument penser à ce qui peut advenir en cas d'absence prolongée d'un collaborateur important.

Même lorsqu'une suppléance est mise en place, dans quelle mesure le remplaçant est-il au courant des activités de la personne absente?

La question de la motivation dans l'entreprise a également été évoquée. Quelles mesures peuvent contribuer à augmenter le niveau de performance des collaborateurs? Comment réglementer une participation à l'entreprise, source de motivation?

## Attention aux sources d'erreur

Les experts FIGAS ont également montré quelles erreurs peuvent survenir, notamment dans la déclaration des salaires aux assurances sociales: ils ont souligné les points auxquels il faut faire tout particulièrement attention lorsqu'on établit les certificats de salaire et les risques liés aux importants

soldes de vacances et aux heures supplémentaires nombreuses: ils ont aussi indiqué comment gérer plus efficacement la comptabilité des salaires.

En matière de personnel, il existe en outre des potentiels d'optimisation fiscale, notamment grâce aux frais forfaitaires ou à une réserve de cotisations d'employeur exonérée d'impôts. La soirée s'est terminée par un apéritif dînatoire émaillé de questions et d'échanges animés. <



Deux experts compétents: Jacqueline Di Carlo, FIGAS de Saint-Gall (à g.) et Markus Reinle, FIGAS d'Oberwangen.

### Apéritif des garagistes Figas: les prochaines dates

**Mercredi 15.10.**, hôtel Rössli, Illnau ZH  
**Mercredi 22.10.**, Radisson Blu Hotel, Saint-Gall  
**Jeudi 23.10.**, Gasthof zum Schützen, Aarau AG  
**Jeudi 30.10.**, Mobilcity, Berne  
**Mardi 4.11.**, hôtel Schiff, Rheinfelden AG  
**Mercredi 5.11.**, centre de formation de l'UPSA, Horw LU  
**Jeudi 6.11.**, Marina Lachen, Lachen SZ  
**Mardi 11.11.**, Restaurant La Croisée Malvilliers, Boudevilliers NE  
**Mercredi, 12.11.**, Auberge du Lion d'Or, Farvagny FR  
**Mardi, 18.11.**, Centre Patronal, Paudex VD  
**Mercredi 19.11.**, Wysses Rössli, Schwytz  
**Jeudi, 27.11.**, Centre de Loisirs des Franches-Montagnes, Saignelégier JU  
**Mardi 2.12.**, hôtel Al Ponte, Wangen an der Aare BE  
**Mercredi 3.12.**, centre de formation de l'UPSA, Müléren BE

Ces séances, gratuites, ont lieu de 19 h à 20 h. Elles seront suivies d'un apéritif dînatoire offert. Les membres de l'UPSA seront invités et informés des détails par écrit.



www.figas.ch

